Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-05_11_2025-DE

SEANCE DU 27 Novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Odile HERVE	

N° 05.11.2025 – attribution du marché de maîtrise d'œuvre – futur lotissement de Kernizan :

VU le Code de la commande publique ;

VU la consultation lancée sur la plateforme Mégalis Bretagne du 15 septembre au 13 octobre 2025 à 12h00 pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au futur lotissement de Kernizan ;

VU les pièces constitutives du marché, et notamment le règlement de consultation précisant les critères d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que quatre offres ont été réceptionnées dans les délais impartis, émanant des cabinets suivants :

- **AGPU** (Sainte-Hélène – 56)
- **QUARTA** (Saint-Brieuc)
- **ICI DEMAIN** (Hillion)
- **TECAM** (Ploufragan)

CONSIDÉRANT que la Commission d'analyse des offres, réunie le 03 novembre 2025, a procédé à l'examen des candidatures sur la base des critères suivants :

- **Note financière : 30 %**
- **Note technique : 70 %**, répartie en :
  - 10 points pour la méthodologie,
  - 5 points pour les ressources affectées,
  - 5 points pour les références.

CONSIDÉRANT les résultats suivants de l'analyse :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-05_11_2025-DE

Candidat	Note finale	Classement
QUARTA	**18,60**	**1er**
ICI DEMAIN	18,24	2e
AGPU	17,56	3e
TECAM	15,91	4e

CONSIDÉRANT par ailleurs que l'offre du cabinet **QUARTA** présente le **meilleur rapport qualité/prix,** ainsi qu'une méthodologie et un niveau de prestations en adéquation avec les besoins de l'opération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération du lotissement de Kernizan au cabinet QUARTA, domicilié à Saint-Brieuc, pour un montant de 24 990,00 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, toutes pièces contractuelles afférentes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution du marché ;

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

La Secrétaire de séance,
Odile HERVE